

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 653****16 juin 2003****SOMMAIRE**

Anima Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31331	Food Concept International S.A., Luxembourg . . . . .	31316
Ansypto Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31314	Fortis L FoF, Sicav, Luxembourg . . . . .	31316
Bandar Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31317	Fruitbrokers Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31314
Bristol Myers Squibb Luxembourg International S.C.A., Luxembourg . . . . .	31329	GeoSat 2 S.A., Luxembourg . . . . .	31334
C.I.P.M., Company Industrial Piping Maintenance, S.à r.l., Bergem . . . . .	31332	GeoSat 2 S.A., Luxembourg . . . . .	31344
Carpe Aleam S.A., Luxembourg . . . . .	31298	Inspir Developments S.A., Luxembourg . . . . .	31328
Centre Européen du Pneu d'Occasion S.A., Lu- xembourg . . . . .	31309	International Water (MWC), S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	31313
Chadys Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31312	Iphia Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31316
Cisco Systems Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.	31303	Jenner International Holding S.A., Luxembourg..	31302
Cisco Systems Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.	31305	Kitchens (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	31317
Cofitrans S.A.H., Luxembourg . . . . .	31309	(De) La Ronce S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	31314
Colex Investment S.A., Luxembourg . . . . .	31316	Largo Investments S.A.H. Luxembourg . . . . .	31322
Crédit Agricole Investor Services Bank Luxem- bourg S.A., Luxembourg . . . . .	31329	Lekkerkerk Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31312
Crédit Agricole Investor Services Bank Luxem- bourg S.A., Luxembourg . . . . .	31330	Linie Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31312
Crevest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31311	Lumino Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31314
Crevest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31311	Lutece Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31313
Crevest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31311	M.G.W.I. Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31317
Crevest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31311	Medico Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31331
Crevest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31311	NewTel S.A. et Cie S.e.c.s., Luxembourg . . . . .	31307
Crevest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31312	Nightingale Finance Holding S.A., Luxembourg..	31315
Crevest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31312	Nordea Investment Management Fund, Sicav, Findel . . . . .	31301
Crevest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31312	Nordea Investment Management Fund, Sicav, Findel . . . . .	31301
Dalby Industries Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31314	Omnion S.A., Luxembourg . . . . .	31331
Deutsche Funding Luxembourg S.A., Luxembourg	31331	Pecoma International S.A., Luxembourg . . . . .	31317
DMF Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	31310	Polerna Holding, S.A., Luxembourg . . . . .	31332
DMF Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	31310	Post Scriptum Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31301
DMF Investments S.A., Luxembourg . . . . .	31309	Procter & Gamble Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	31319
Esla Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31344	Reipa Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	31331
Europarticipations S.A., Luxembourg . . . . .	31302	San GIOVINE Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31306
Farnese S.A., Luxembourg . . . . .	31306	Sporlok Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31310
Finanz Trainer, Enthofer + Haas S.C., Niederan- ven . . . . .	31313	Tafelberg S.A.H., Luxembourg . . . . .	31315
Firstline Systems S.A., Dalheim . . . . .	31300	Tamweelview European Holdings S.A., Luxem- bourg . . . . .	31330
FL Group S.A., Luxembourg . . . . .	31323	UB Partners, S.à r.l., Windhof . . . . .	31305
FL Group S.A., Luxembourg . . . . .	31328	(The) UBK French Property Company (N° 4), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	31298
FMC Finance S.A., Luxembourg . . . . .	31318	Vollupro S.A., Luxembourg . . . . .	31334
		W.J. Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31331

**THE UBK FRENCH PROPERTY COMPANY (N° 4), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Share Capital: EUR 12,500.-.**Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 70.695.

The balance sheet and profit and loss account as at December 31, 2002 recorded in Luxembourg, on May 27, 2003, réf. LSO-AE05808, have been deposited at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on June 2, 2003. For the purpose of publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on May 30, 2003.

For THE UBK FRENCH PROPERTY COMPANY (N° 4), S.à r.l.

C. Speecke

Manager A

(026535.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

**CARPE ALEAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 46, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 93.728.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt mai.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Luc, Jean, Yves Guillet, gérant de société, demeurant à F-26100 Romans/Drôme, 18, rue Jacquenart.
- 2) Monsieur Charles, Michel, Christian Dieuzeide, administrateur de société, demeurant à F-75008 Paris, 7, rue Murillo.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de CARPE ALEAM S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.**

La société a pour objet de créer, acquérir de quelque manière que ce soit, gérer et/ou maintenir des titres, licences et droits de propriété intellectuelle de toute origine quelconque, tel notamment des brevets, marques et droits d'auteur. La société peut également mettre en valeur et/ou exploiter lesdits titres et droits en les commercialisant, en les donnant en licence, en les cédant en tout ou en partie, à titre exclusif ou non, et/ou en les exploitant directement ou indirectement de quelque manière que ce soit. La société peut enfin protéger et défendre lesdits titres, licences et droits de propriété intellectuelle.

La société peut détenir toutes participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères, acquérir par achat, souscription ou de toute autre façon, ainsi que transférer par vente, échange ou autrement des actions, des titres, des obligations, des valeurs mobilières et d'autres titres de toute sorte et administrer, développer, gérer ou entreprendre toute opération généralement quelconque se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations et/ou au portefeuille de participations existant.

En vue de l'accomplissement et/ou du développement de son objet social, la société peut exercer directement toute activité commerciale, industrielle ou financière ou participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale à Luxembourg et à l'étranger, en lui apportant notamment toute assistance par voie de prêt, avances, garanties ou tout autre moyen, et/ou, mener toute autre opération qui lui semble utile.

**Art. 3.**

Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.**

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.**

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

**Art. 6.**

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle ou collective de telle(s) personne(s) à qui un mandat spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 7.**

Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 8.**

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

**Art. 9.**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 10.**

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois d'avril à 15.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 11.**

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

**Art. 12.**

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 13.**

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1<sup>er</sup> exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2004.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Luc, Jean, Yves Guillet, prèdit, cinq cents actions . . . . .	500
2) Monsieur Charles, Michel, Christian Dieuzeide, prèdit, cinq cents actions . . . . .	500
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été libérées à raison de vingt-cinq pour cent (25%) en espèces de sorte que le montant sept mille sept cent cinquante Euros (7.750,- EUR) du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été apportée au notaire qui le constate.

*Constatation*

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Estimation du coût*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 3.200,- Euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Luc, Jean, Yves Guillet, gérant de société, né à Romans/Drôme/France, le 6 novembre 1962, demeurant à F-26100 Romans/ Drôme, 18, rue Jacquenart.

b) Monsieur Charles, Michel, Christian Dieuzeide, de société, né à Agen/Lot et Garonne/France, le 30 décembre 1965, demeurant à F-75008 Paris, 7, rue Murillo.

c) Monsieur Pierre, Louis, Roger Dieuzeide, journaliste, né à Agen/Lot et Garonne/France, le 13 janvier 1967, demeurant à F-75017 Paris, 90, rue Jouffroy d'Abbans.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Est nommé commissaire:

Monsieur Pascal Bonnet, de sociétés, né à Metz/France, le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2008.

2) Le siège de la société est établi à L-1660 Luxembourg, 46, Grand-rue.

3) Le Conseil d'Administration est chargé de faire constater en temps et lieu qu'il appartiendra la libération intégrale du capital social.

4) Monsieur Michel Dieuzeide est nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite, les mandataires ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Guillet, C. Dieuzeide, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, vol. 139S, fol. 3, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

J.-P. Hencks.

(028919.3/216/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

**FIRSTLINE SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5682 Dalheim, Baaschhiel.

R. C. Luxembourg B 80.110.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 7 avril 2003, au siège social que:

1. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2001 a été présenté à l'Assemblée.

2. Le rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2001 a été présenté à l'Assemblée.

3. Après avoir été présentés à l'Assemblée, les comptes annuels portant sur l'exercice social se terminant le 31 décembre 2001: le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes ont été unanimement approuvés.

4. Le compte de résultats pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2001 accuse une perte de EUR 13.266,45 que l'Assemblée a décidé de reporter.

5. Les actionnaires ont unanimement accordé la décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat.

6. Les actionnaires ont unanimement accordé la décharge à l'ancien Commissaire aux comptes, Monsieur Jeff Davies.  
 7. Les actionnaires ont unanimement accordé la décharge au Commissaire aux comptes actuel, la société AUDILUX LIMITED.

8. Le mandat des membres du Conseil d'Administration est renouvelé pour une période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

9. Le Conseil d'Administration se compose de:

- Mr. Alasdair Barclay
- Mme. Jane Ann Barclay-Howard
- Mr. Paul Worth

Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour FIRSTLINE SYSTEMS S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06523. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027995.3/759/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

---

**POST SCRIPTUM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 47.503.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(028678.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND, SICAV,**

**Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 69.260.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND, Sicav

NORDEA BANK S.A.

Signature

(028551.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

---

**NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND, SICAV,**

**Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 69.260.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tenue le 8 mai 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que:

Les comptes annuels pour l'année 2002 ont été approuvés;

Ont été élus en tant qu'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2004:

- Danckert Petter Mellbye, résidant à Essendropsgate 9, N-0107 Oslo, Norvège
- Jakob Jessen, résidant à Jagtvej 208, 3rd floor, DK-2100 Copenhagen, Danemark
- Jeroen van der Molen, résidant au 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel, Luxembourg

A été désignée réviseur d'entreprises pour l'exercice social de 2003:

- KPMG AUDIT, Luxembourg.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND, Sicav

NORDEA BANK S.A

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028555.3/036/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

---

**EUROPARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 42.226.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00671, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(028684.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

**JENNER INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 39.618.

L'an deux mille trois, le douze mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée JENNER INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19/21, boulevard Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg section B numéro 39.618,

constituée par acte reçu par acte du notaire Marc Elter, de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 1992, publié au Mémorial C de 1992, page 15986, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 7 mai 2003, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie Jacquet, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Mademoiselle Carine Agostini, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entièreté du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nominations d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur, la société MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 761,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: C. Santoiemma, S. Jacquet, C. Agostini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, vol. 17CS, fol. 82, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

J. Delvaux.

(028943.3/208/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

**CISCO SYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 84.844.

In the year two thousand and three, on the twenty-first of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CISCO SYSTEMS LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10 rue Mathias Hardt, here represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in San Jose, California, U.S.A, on 29 April 2003.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of CISCO SYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 84 844, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 December 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 March 2002, number 478. The articles of association have been modified for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary on 25 January 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 May 2002, number 744.

The appearing party representing the whole share capital took the following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolves to accept the resignation of Mr Larry Carter and Mr Daniel Scheinman from their mandates as managers of the Company with effect on 1 May 2003 and resolves to grant discharge to both managers for the exercise of their mandates.

*Second resolution*

The sole member further resolves to elect the following persons as managers of the company with effect on 1st May 2003 for an indefinite period of time:

- Mr Dennis Powell, residing at 14659 Chester Avenue, Saratoga, CA 95070, USA,
- Mr Mark Chandler, residing at 528 Tennyson Avenue, Palo Alto, CA 94301, USA.

*Third resolution:*

The sole member decides to change the financial year of the Company in order for it to start on the first of August each year and to end on the thirty-first of July of the following year.

As a result, the current financial year having started on 1st January 2003 is to be closed on 31 July 2003.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the previous resolution, articles 20 and 21 of the articles of association are amended as follows:

«**Art. 20.** The Company's financial year starts on the first of August of each year and ends on the thirty-first of July of the following year.»

«**Art. 21.** Each year, on the thirty-first of July, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

The sole member grants full power and authority to the board of managers to take all necessary actions in order to implement the foregoing resolution.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing party the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt et un mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

CISCO SYSTEMS LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., une société constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, ici représentée par M. Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à San Jose, California, USA, le 29 avril 2003,

La procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de CISCO SYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10 rue Mathias Hardt, L-2763 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 84.844, dûment constituée suivant acte reçu du notaire soussigné en date du 5 décembre 2001 et publié le 26 mars 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 478. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié reçu par Maître Joseph Elvinger, agissant en remplacement du notaire soussigné le 25 janvier 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 15 mai 2002, numéro 744.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique a décidé d'accepter la démission de M. Larry Carter et de M. Daniel Scheinman en tant que gérants de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2003 et de leur accorder une décharge pour l'exercice de leurs mandats.

*Deuxième résolution*

L'associée unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2003 et pour une période indéterminée:

- M. Dennis Powell, demeurant à 14659, Chester Avenue, Saragota, CA 95070, USA,
- M. Mark Chandler demeurant au 528 Tennyson Avenue, Palo Alto, CA 94301, USA.

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'année sociale de la Société afin que celle-ci débute le premier août de chaque année et se termine le trente et un juillet de l'année suivante.

En conséquence, la présente année sociale ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2003 sera clôturée le 31 juillet 2003.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, les articles 20 et 21 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 20.** L'année sociale de la Société commence le premier août de chaque année et se termine le trente et un juillet de l'année suivante.»

«**Art. 21.** Chaque année, au trente et un juillet, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

L'associée unique procure plein pouvoir et autorité au conseil de gérance pour prendre toute mesure nécessaire à la résolution qui précède.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, que le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J-M. Ueberecken, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, vol. 17CS, fol. 89, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Signée par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

M. Weinandy.



**CISCO SYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 84.844.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 615 du 21 mai 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le notaire A. Schwachtgen

R. Thill

(028114.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

**UB PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 93.659.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Ont comparu:

1.- Monsieur Alain Ungeheuer, employé privé, demeurant à L-5760 Hassel, 22, rue de Luxembourg,

2.- Monsieur Gilles Birsens, commerçant, demeurant à L-5899 Syren, 8, op der Maes,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat et la vente ainsi que la mise en valeur et la gestion d'immeubles qu'elle pourrait acquérir.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de UB PARTNERS, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Windhof.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de quatre cents euros (EUR 400,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Alain Ungeheuer, employé privé, demeurant à L-5760 Hassel, 22, rue de Luxembourg, cinquante parts sociales	50
---	----

2.- Monsieur Gilles Birsens, commerçant, demeurant à L-5899 Syren, 8, op der Maes, cinquante parts sociales	50
---	----

Total: cent parts sociales	100
----------------------------	-----

Toutes ces parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés. L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille trois.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - a) Monsieur Alain Ungeheuer, prénommé.
  - b) Monsieur Gilles Birsens, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de chaque gérant.

- 3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-8399 Windhof, Bâtiment Autotax, Zone Industrielle. 4

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Ungeheuer, G. Birsens, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, vol. 139S, fol. 5, case 5. – Reçu 400 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

E. Schlessler.

(027283.3/227/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

#### **SAN GIOVESE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 71.062.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(028794.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

#### **FARNESE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 70.202.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(028784.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

**NewTel S.A. et CIE S.e.c.s., Société en commandite simple,  
(anc. RTL 7 S.A. et CIE S.e.c.s.).**

Registered office: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 53.688.

In the year two thousand three, on the twenty-eight day of the month of February.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of partners of RTL 7 S.A. et CIE S.e.c.s. (the «Partnership»), a société en commandite simple having its registered office at 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed enacted before Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, on 18th of December 1995, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C»), n°180 of 10th April 1996.

The articles of incorporation were amended for the last time on the 26th November 2001 by deed of Maître Reginald Neuman, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, n° 638 of 24th April 2002.

The extraordinary general meeting was presided by M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer M<sup>e</sup> Léon Gloden, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

1. Change of the name of the Partnership from RTL 7 S.A. et CIE S.e.c.s. into NewTel S.A. et CIE S.e.c.s. and consequent amendment of article 3 of the articles of incorporation.

2. Transfer of the registered office of the Partnership from 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg to 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg.

3. Acknowledgement of the change of the name of the general partner of the Partnership from RTL 7 S.A. into NewTel S.A. by notarial deed passed before Joseph Elvinger on 28th February 2003, of the transfer of 364,654 units to ITI MEDIA GROUP N.V., the new limited partner and consequent amendment of article 6 of the articles of incorporation.

4. Revocation/Acknowledgment of the resignation of the current managers (other than the general partner, if any) of the Partnership.

5. Revocation of the current auditors and appointment of new auditors.

II. The partners present or represented, the proxies of the represented partners and the number of units held by them are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented partners, the board of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented partners signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

As it appears from the attendance list, all three hundred sixty four thousand six hundred and seventy five (364,675) units in issue are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

III. The entire capital being represented, the partners present or represented declare having had prior notice of the agenda of this meeting.

IV. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the extraordinary general meeting has taken unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting resolved to change the name of the Partnership from RTL 7 S.A. et CIE S.e.c.s. into NewTel S.A. et CIE S.e.c.s. As a result of the preceding resolution article 3 of the articles of incorporation of the Partnership is amended as follows:

«The corporate name is NewTel S.A. et CIE S.e.c.s.»

*Second resolution*

The extraordinary general meeting resolved to transfer the registered office of the Partnership from 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, to 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg.

*Third resolution*

The extraordinary general meeting acknowledged the change of the name of the general partner of the Partnership from RTL 7 S.A. into NewTel S.A. by notarial deed passed before Joseph Elvinger on 28th February 2003, of the transfer of 364,654 units to ITI MEDIA GROUP N.V., the new limited partner. As a result of the preceding resolution, article 6, paragraph 2 of the articles of incorporation of the Partnership is amended as follows:

«The units are held as follows:

- 21 units are held by the general partner NewTel S.A, a société anonyme, having its registered office at Luxembourg;
- 364,654 units are held by ITI MEDIA GROUP N.V., a company organised under the law of the Netherlands Antilles, having its registered office at Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n Curacao.

*Fourth resolution*

The extraordinary general meeting resolved to revoke/acknowledge the resignation of the current managers (other than the general partner if any) and to grant discharge to the retiring managers for their duties for the period until 26th February 2003.

*Fifth resolution*

The extraordinary general meeting resolved to remove the current auditors and subsequently to appoint PriceWaterhouseCoopers Luxembourg as auditors of the Partnership for a term ending at the date of the next annual general meeting of partners.

Nothing further being on the agenda, the chairman adjourned the meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French version, the French version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day aforementioned.

After reading these minutes the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-huitième jour du mois de février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de RTL 7 S.A. et CIE S.e.c.s.. (l'«Association»), une société en commandite simple ayant son siège social à

45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C («Mémorial C») n°180 du 10 avril 1996.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2001, publié au Mémorial C n°638 du 24 avril 2002.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire et scrutateur M<sup>e</sup> Léon Gloden, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Modification de la dénomination de l'Association de

RTL 7 S.A. et CIE S.e.c.s. en NewTel S.A. et CIE S.e.c.s. et modification conséquent de l'article 3 des statuts.

2. Transfert du siège social de l'Association du

45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg vers le 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg.

3. Prise de connaissance de la modification de la dénomination de l'associé commandité de l'Association de RTL 7 S.A. en NewTel S.A. suivant acte notarié passé devant Joseph Elvinger le 28 février 2003, le transfert de 364.654 parts sociales à ITI MEDIA GROUP N.V., le nouvel associé commanditaire et modification conséquent de l'article 6 des statuts.

4. Révocation/Acceptation de la démission des gérants actuellement en fonctions (autres que l'associé commanditaire s'il en existe) de l'Association.

5. Révocation du réviseur d'entreprises actuellement en fonctions et nomination d'un nouveau réviseur d'entreprises.

II. Les associés présents ou représentés, les procurations de ces associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les mandataires des associés représentés, le bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps. Les procurations, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte.

Il résulte de la liste de présence que toutes les trois cent soixante-quatre mille six cent soixante-quinze (364.675) parts sociales en émission sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'intégralité du capital social étant représentée, les associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de cette assemblée.

IV. Il en résulte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour sus-indiqué.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de changer la dénomination de l'Association de RTL 7 S.A. et CIE S.E.C.S. en NewTel S.A. et CIE S.e.c.s. En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts de l'Association est modifié et prendra la teneur suivante:

«La raison sociale est NewTel S.A. et CIE S.e.c.s.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social de l'Association du

45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg vers 3le 98, route d'Esch, L-1025 Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a pris connaissance la modification de la dénomination de l'associé commandité de l'Association de RTL 7 S.A. en NewTel S.A. suivant acte notarié passé devant Joseph Elvinger le 28 février 2003, à travers le transfert de 364.654 parts sociales à ITI MEDIA GROUP N.V., le nouvel associé commanditaire. En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6, paragraphe 2 des statuts de l'Association est modifié comme suit

«Les parts sociales sont détenues comme suit

- 21 parts sociales sont détenues par l'associé commandité NewTel S.A., société anonyme, ayant son siège social au Luxembourg;

- 364.654 parts sociales sont détenues par ITI MEDIA GROUP N.V., une société organisée sous le droit des Antilles néerlandaises, ayant son siège social à Landhuis Joonchi, Kaya Richard, J. Beaujon z/n Curaçao.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de révoquer/ d'accepter la démission des gérants actuellement en fonctions (autres que l'associé commandité s'il en existe) et d'accorder décharge aux gérants révoqués pour leurs responsabilités pour la période se terminant le 26 février 2003.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de révoquer le réviseur d'entreprises actuellement en fonctions et de nommer PriceWaterhouseCoopers Luxembourg comme nouveau réviseur d'entreprises de l'Association pour une durée se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des associés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président a levé la séance.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version française fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. Hoss, L. Gloden, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, vol. 138S, fol. 31, case 12.- Reçu 12 euros.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Luxembourg, le 14 mars 2003.

J. Elvinger.

(026090.3/211/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

**DMF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R. C. Luxembourg B 78.378.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature.

(028640.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

**COFITRANS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 37.188.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06384, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(028791.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

**CENTRE EUROPEEN DU PNEU D'OCCASION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 56.388.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean Naveaux, conseil économique, demeurant à B-Latour, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Denis Courty, administrateur de société, né à Toulon (F), le 18 novembre 1963, demeurant à D-36037 Fulda, 47, Kaiserstrasse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 avril 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société CENTRE EUROPEEN DU PNEU D'OCCASION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 18 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil numéro 631 du 5 décembre 1996, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 8 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil numéro 689 du 15 septembre 1999.

- que le capital social de la société CENTRE EUROPEEN DU PNEU D'OCCASION S.A. s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par 100 actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Denis Courty, étant devenu seul propriétaire des 100 actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme CENTRE EUROPEEN DU PNEU D'OCCASION S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Monsieur Denis Courty, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société CENTRE EUROPEEN DU PNEU D'OCCASION S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

\* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

\* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société CENTRE EUROPEEN DU PNEU D'OCCASION S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Naveaux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, vol. 17CS, fol. 56, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

G. Lecuit.

(028717.3/220/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**SPORLOK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 66.391.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(028685.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**DMF HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R. C. Luxembourg B 44.416.

Le bilan au 31 décembre 200, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00182, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature.

(028643.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**DMF HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R. C. Luxembourg B 44.416.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature.

(028645.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**CREVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 34.300.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Signature.

(028637.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**CREVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 34.300.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Signature.

(028633.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**CREVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 34.300.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Signature.

(028632.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**CREVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 34.300.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06510, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Signature.

(028628.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**CREVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 34.300.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Signature.

(028625.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**CREVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 34.300.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Signature.

(028622.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**CREVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 34.300.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Signature.

(028620.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**CREVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 34.300.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Signature.

(028617.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**CREVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 34.300.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06503, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Signature.

(028612.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**LEKKERKERK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 66.385.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(028690.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**LINIE HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 50.909.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(028697.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**CHADYS INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 55.467.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(028699.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---



**FINANZ TRAINER, ENTHOFER + HAAS, Société Civile.**

Siège social: Niederanven.

## DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de son collègue, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. Monsieur Patrick Haas, conseiller d'entreprises, né à Luxembourg, le 27 avril 1957, demeurant à L-6940 Niederanven, 205, route de Trèves.

2. Monsieur Hannes Enthofer, conseiller d'entreprises, né à Innsbruck (Autriche), le 14 juin 1957, demeurant à Gernergasse 46, A-2500 Baden,

ici représenté par Monsieur Patrick Haas, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 avril 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société civile FINANZ TRAINER, ENTHOFER + HAAS, établie à Niederanven, constituée suivant acte sous seing privé, le 22 janvier 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 105 du 21 avril 1988, dont les statuts furent modifiés sous seing privé en date du 12 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 70 du 21 mars 1989;

- que le capital social de la société s'élève actuellement à EUR 24.789,35 représenté par 1.000 parts sans valeur nominale, entièrement libérées;

- qu'ils ont décidé d'un commun accord de dissoudre et de liquider la société civile FINANZ TRAINER, ENTHOFER + HAAS;

- qu'ils prononcent la dissolution de la société civile FINANZ TRAINER, ENTHOFER + HAAS et sa mise en liquidation avec effet immédiat;

- qu'ils constatent que la liquidation a eu lieu aux droits des tiers et des parties;

- que les livres et documents de la société sont conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-6940 Niederanven, 205, route de Trèves.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Haas, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, vol. 17CS, fol. 65, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

G. Lecuit.

(028721.3/220/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

**LUTECE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 80.279.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(028700.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

**INTERNATIONAL WATER (MWC), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 73.142.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signatures.

(028750.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

**FRUITBROKERS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 44.385.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(028658.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**LUMINO HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 46.314.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(028655.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**ANSYPO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 43.099.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(028652.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**DE LA RONCE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 45.166.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(028788.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**DALBY INDUSTRIES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 77.527.

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding DALBY INDUSTRIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 77.527, constituée suivant acte reçu le 17 août 2000, publié au Mémorial C numéro 80 du 2 février 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edmond Ries, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Pia Mausen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Hansen, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les deux mille (2.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Changement du statut de société anonyme Holding en «Soparfi».

- 2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts.
- 3) Transfert du siège social du 11 boulevard Prince Henri au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.
- 4) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites «soparfi».

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 4 des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer son siège social du 11, boulevard Prince Henri au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Ries, P. Mausen, L. Hansen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 46, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

*J. Elvinger.*

(028646.3/211/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

**NIGHTINGALE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 55.724.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

*Signature.*

(028412.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

**TAFELBERG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 84.802.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.*

*Administrateur / Administrateur*

*A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.*

*Gérant / Gérant*

*J.P. Van Keymeulen / E. Patteet*

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

(028294.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

**FORTIS L FOF, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 63.266.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 23 avril 2003*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de:

- reporter les résultats pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2002;
- ratifier la décision du Conseil d'Administration du 4 novembre 2002 actant la nomination de Monsieur Patrick Van de Steen en qualité d'administrateur;
- renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Thomas Rostron, Jacques Bofferding, William De Vijlder, Denis Gallet, Paul Mestag et Patrick Van de Steen, pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004;
- réélire la société COMPAGNIE DE REVISION en qualité de réviseur d'entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2004.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour extrait sincère et conforme

pour FORTIS L FoF

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A

Signature / D. Lambert

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028140.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

---

**COLEX INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 61.235.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

Signature / Signature

(028303.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

---

**IPHIAS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 83.321.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(028719.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**FOOD CONCEPT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 63.348.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

Signature / Signature

(028288.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

---

**KITCHENS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 40.357.

*Assemblée Générale des Actionnaires*

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société DEMO HOLDING S.A. tenue au siège social en date du 16 avril 2003, que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

1. Constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2002 n'ont pas pu être finalisés.
2. Accorder décharge au Conseil pour son retard dans la soumission aux actionnaires des comptes au 31 décembre 2002.
3. Reporter la date de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires jusqu'à la finalisation des comptes du 31 décembre 2002.
4. Divers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*KITCHENS (LUXEMBOURG) S.A.*

*MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.*

*Administrateur*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00152. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(028468.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

---

**M.G.W.I. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 18, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 55.876.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Signature.*

(028722.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**PECOMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 4, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 70.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00950, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PECOMA INTERNATIONAL S.A.*

*BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG*

*Signatures*

(028538.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

---

**BANDAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 51.569.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.*

*Administrateur / Administrateur*

*A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.*

*Gérant / Gérant*

*E. Patteet / J.P. Van Keymeulen*

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

(028284.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

---

**FMC FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 60.328.

## DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the fourteenth May.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

- The company FRESENIUS MEDICAL CARE A.G., with its registered office at Hof an der Sale and its business address at D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Strasse 1, (Germany), here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, professionally residing at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to minute as follows his statements and ascertainties:

a) that the company FMC FINANCE S.A., hereinafter referred to as the «Company», with its registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> (.R.C.S. Luxembourg section B number 60,328), has been incorporated by deed of Maître Tom Metzler, notary residing at Luxembourg-Bonnevoie, (Grand Duchy of Luxembourg), on August 5th, 1997, published in the Mémorial C number 626 of November 10, 1997;

b) that the corporate capital is set at 37,000.- USD (thirty seven thousand US Dollars), represented by 3,700 (three thousand seven hundred) shares with a nominal value of 10.- USD (ten US Dollars) each;

c) that the appearing party, represented as mentioned above, has become the owner of all the shares of the Company, the share register being proof hereof;

d) that the appearing party, represented as mentioned above, has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities;

e) that the appearing party, represented as mentioned above, herewith declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and its putting into liquidation;

f) that the appearing party, represented as mentioned above, declares that he has settled each and all liabilities of the Company and that he has taken over all the assets of the Company;

g) that it is ascertained that the appearing party, represented as mentioned above, is vested with all the assets of the Company and shall guarantee the payment of all liabilities of the Company even if unknown at present;

h) that the liquidation of the Company is completed and that the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated;

i) that full and entire discharge is granted to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates;

j) that the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

*Costs*

The aggregate amount of the costs and fees of the present deed for which the company is liable, are estimated at six hundred and fifty Euros.

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at 32,042.95 EUR.

*Statement*

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present deed.

**Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zwei tausend drei, den vierzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster; (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

- Die Aktiengesellschaft FRESENIUS MEDICAL CARE A.G., mit Sitz in Hof an der Sale und mit Geschäftsanschrift in D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Strasse 1, (Bundesrepublik Deutschland),

hier vertreten durch Herrn Paul Marx, docteur en droit, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

a) dass die Aktiengesellschaft FMC FINANCE S.A., nachstehend die «Gesellschaft» genannt, mit Sitz in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, (R.C.S. Luxemburg B Nummer 60.328), gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Tom Metzler, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg-Bonnevoie, (Grossherzogtum Luxemburg), am 5. August 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 626 vom 10. November 1997,

b) dass das Gesellschaftskapital auf 37.000,- USD (sieben und dreissig tausend US Dollar) festgesetzt ist, eingeteilt in 3.700 (drei tausend sieben hundert) Aktien mit einem Nennwert von je 10,- USD (zehn US Dollar);

c) dass die Komparentin, vertreten wie erwähnt, Eigentümerin aller Aktien der Gesellschaft geworden ist, wofür das Aktienregister den Beweis liefert;

d) dass die Komparentin, vertreten wie erwähnt, beschliesst, die Gesellschaft, welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, aufzulösen und zu liquidieren;

e) dass die Komparentin, vertreten wie erwähnt, hiermit erklärt, dass die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung vorzeitig aufgelöst wird und in Liquidation gesetzt wird;

f) dass die Komparentin, vertreten wie erwähnt, erklärt, dass sie alle Schulden der Gesellschaft bezahlt hat und alle Aktiva der Gesellschaft übernommen hat;

g) dass festgestellt wird, dass die Komparentin, vertreten wie erwähnt, Inhaberin aller Aktiva der Gesellschaft ist und die Zahlung aller Schulden der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet;

h) dass die Liquidation der Gesellschaft vollendet ist und dass die Gesellschaft als endgültig aufgelöst und beendet zu betrachten ist;

i) dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird,

j) dass die Unterlagen der Gesellschaft während der Dauer von fünf Jahren in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie, hinterlegt werden.

#### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich ungefähr auf sechs hundertfünfzig Euro.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird das Gesellschaftskapital auf 32.042,95 EUR abgeschätzt.

#### Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch des Bevollmächtigten gegenwärtige Urkunde in englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung.

Auf Ersuchen desselben Bevollmächtigten und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: P. Marx - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mai 2003, vol. 522, fol. 47, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt.

Junglinster, den 28. Mai 2003.

J. Seckler.

(026643.3/231/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

#### **PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 92.036.

In the year two thousand and three, on the twelfth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l., a company with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, represented by Mr Pierre Delandmeter, Attorney at Law residing in Gonderange, Luxembourg,

by virtue of a proxy given on May 12, 2003.

Such proxy, after having been signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through a proxyholder, has requested the notary to state that

the appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 92 036, with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated pursuant to a deed of Maître Alphonse Lentz, notary then residing at Remich, Luxembourg, on February 17, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 349 of April 1st, 2003.

The Company's share capital is set fourteen thousand US dollars (USD 14,000.-) Euro represented by fourteen (14) shares, all entirely subscribed and fully paid in.

The agenda is worded as follows:

1. Conversion of the currency of the corporate capital of the Company from USD to EUR, using the exchange rate available so that to fix the nominal value per share at EUR 1,000.-, fixing of the amount of shares to an amount equal the EUR amount resulting from the conversion, rounded to the whole number, allocating the remaining conversion balance to the premium reserve and issue and allocation of such corresponding new shares to the existing shareholder.

2. Increase the USD capital by an amount of 1,396,996,000.- EUR by the creation of 1,396,996 new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

3. Subscription and payment of the new shares under 2. above by contributing all assets and liabilities constituting the entire net assets of PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. with a value of 6,849,977,977.44.- EUR. The surplus between the net assets and the aggregate nominal value of the shares to be issued in exchange will be transferred to a share premium account.

4. Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Association in the above decision.

5. Miscellaneous

The sole shareholder then passes the following resolutions:

*First resolution*

The currency of the corporate capital of the Company is converted from USD to EUR at the exchange rate of 1.- EUR for 1.1352 USD so that said share capital is fixed at twelve thousand Euro (EUR 12,000.-).

*Second resolution*

The nominal value of the shares is fixed at one thousand Euro (EUR 1,000.-) and correlatively the number of shares is decreased from fourteen (14) to twelve (12).

The twelve (12) shares remain to the existing shareholder PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l., prenamed, and the remaining allocation balance is allotted to the premium reserve.

*Third resolution*

The corporate capital of the Company is increased by an amount of one billion three hundred and ninety-six million nine hundred and ninety-six thousand Euro (EUR 1,396,996,000.-), so as to raise it from its present amount -after conversion- of twelve thousand Euro (EUR 12,000.-) up to one billion three hundred and ninety-seven million eight thousand Euro (EUR 1,397,008,000.-) by the creation and issue of one million three hundred and ninety-six thousand nine hundred and ninety-six (1,396,996) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

These new shares have been entirely subscribed as follows

a) for one million three hundred and ninety-six thousand nine hundred and ninety-six (1,396,996) new shares paid-up by a contribution in kind consisting of all assets and liabilities together constituting the Net Assets of PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l., a company with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg here represented by Mr Pierre Delandmeter, prenamed, by virtue of a proxy given on May 12, 2003.

Said proxy with power of substitution, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

It results from a certificate drawn up in Luxembourg, on 12 May, 2003, and signed by Mr Willy Delvaux, acting in his capacity as Manager of PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l. that the Net Assets are valued at seven billion seven hundred and seventy-six million ninety-five thousand United States dollars (USD 7,776,095,000.-), equivalent six billion eight hundred and forty-nine million nine hundred and seventy-seven thousand nine hundred and seventy-seven Euro and forty-four cents (EUR 6,849,977,977.44) using the exchange rate at May 7, 2003 at 5.00 p.m. at 1.- EUR=1.1352 USD, as defined in the Agreement for Transfer of Assets, the interim accounts of said company as at May 7, 2003 having been attached thereto.

It results likewise from the precited certificate that:

«- the Company has got the full ownership of the Net Assets;  
- none of the Net Assets are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge on the Net Assets and none of the Net Assets are subject of any attachment; and  
- the Net Assets are therefore freely transferable and the various legal and regulatory aspects relating to the transfer of the Net Assets are or will be complied with.»

Such interim accounts and certificate, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aggregate amount of six billion eight hundred and forty-nine million nine hundred and seventy-seven thousand nine hundred and seventy-seven Euro and forty-four cents (EUR 6,849,977,977.44) is allotted for one billion three hundred and ninety-six million nine hundred and ninety-six thousand Euro (EUR 1,396,996,000.-) to the corporate capital of the Company and for five billion four hundred and fifty-two million nine hundred and eighty-one thousand nine hundred and seventy-seven Euro and forty-four cents (EUR 5,452,981,977.44) to a share premium account.

*Fourth resolution*

As a consequence of the three preceding resolutions, Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording

«**Art. 5.** The company's corporate capital is set at one billion three hundred and ninety-seven million eight thousand Euro (EUR 1,397,008,000.-), represented by one million three hundred ninety-seven thousand eight (1,397,008) shares of a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.»



*Capital Tax*

For all purposes the present capital increases is valued, together with the share premium, at EUR 6,849,977,977.44.

Since the contribution in kind consists of all the assets and liabilities of PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l., a company incorporated in the European Union (Luxembourg), the Company requests for capital tax exemption on basis of Article 4-1 of the Law dated December 29, 1971.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that a the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le douze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l., une société ayant son siège à 5, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg ici représentée par M. Pierre Delandmeter, Avocat à la Cour résidant à Gonderange, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 mai 2003.

La procuration après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 17 février 2003, publié au Mémorial C, numéro 349 du 1<sup>er</sup> avril 2003.

Le capital social de la Société est fixé à quatorze mille Dollars des Etats-Unis (USD 14.000,-) représenté par quatorze (14) parts sociales, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Conversion de la devise du capital social de la Société de USD en EUR en utilisant le cours de change disponible à ce moment, fixation de la valeur nominale par part sociale à EUR 1.000,- fixation du nombre de parts sociales à un nombre égal au montant en EUR résultant de la conversion, arrondi au nombre entier, attribution de la balance résultant de la conversion à un compte de prime de réserve et émission et attribution des parts sociales correspondantes à l'associé actuel.

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 1.396.996.000,- EUR par la création de 1.396.996 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune.

3. Souscription et libération des parts sociales nouvelles sub 2 par l'apport de tous les actifs et passifs constituant l'ensemble des actifs nets de PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l., d'une valeur de 6.849.977.977,44 EUR. Le surplus entre les actifs nets et la valeur nominale totale des parts sociales à émettre en contrepartie sera affecté à un compte de prime d'émission.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts suite à la susdite décision.

5. Divers

L'associé unique prend ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La devise du capital social de la Société est convertie de USD en EUR au cours de change de 1,- EUR contre 1,1352 USD de sorte que ledit capital social est fixé à douze mille Euros (EUR 12.000,-).

*Deuxième résolution*

La valeur nominale des parts sociales est fixée à mille Euros (EUR 1.000,-) et corrélativement le nombre de parts sociales est diminué de quatorze (14) à douze (12).

Les douze (12) parts sociales sont toutes attribuées à l'associé actuel PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l., préqualifiée.

*Troisième résolution*

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence d'un montant d'un milliard trois cent quatre-vingt-seize millions neuf cent quatre-vingt-seize mille Euros (EUR 1.396.996.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille Euros (EUR 12.000,-) à un milliard trois cent quatre-vingt-dix-sept millions huit mille Euros (EUR 1.397.008.000) par la création et l'émission d'un million trois cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-seize (1.396.996) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Ces nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

pour un million trois cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-seize (1.396.996) parts sociales nouvelles libérées par un apport en nature de tous les actifs et passifs constituant les Actifs Nets de PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l., une société avec siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ici représentée par M. Pierre Delandmeter, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 12 mai 2003.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Il résulte d'un certificat établi à Luxembourg, le 12 mai 2003, et signé par Monsieur Willy Delvaux, agissant en sa qualité de gestionnaire de PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l., que tous les actifs et passifs («Actifs Nets») de PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l., sont évalués à sept milliards sept cent soixante-seize millions quatre-vingt-quinze mille dollars des Etats-Unis (USD 7.776.095.000,-), équivalent à six milliards huit cent quarante-neuf millions neuf cent soixante-dix-sept mille neuf cent soixante-dix-sept Euros et quarante-quatre cents (EUR 6.849.977.977,44) en utilisant le cour de change le 7 mai 7, 2003 à 17.00 heure à 1,- EUR=1,1352 USD, tel que défini dans le «Agreement for Tranfer of Assets» les comptes intérimaires au 7 mai 2003 de ladite société y étant annexées.

Il résulte également du certificat précité que:

«-la Société a la pleine propriété des Actifs Nets;

- les Actifs Nets ne sont grevés ni d'un nantissement ou d'un usufruit; il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement ou d'un usufruit sur les Actifs Nets et les Actifs Nets ne sont pas soumis à un gage, et

- les Actifs Nets sont par conséquent librement transmissibles et il a été ou sera fait droit aux différentes exigences légales et réglementaires en relation avec le transfert.»

Ces comptes intérimaires et certificat, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Le montant total de six milliards huit cent quarante-neuf millions neuf cent soixante-dix-sept mille neuf cent soixante-dix-sept Euros et quarante-quatre cents (EUR 6.849.977.977,44) est affecté pour un milliard trois cent quatre-vingt-seize millions neuf cent quatre-vingt-seize mille Euros (EUR 1.396.996.000,-) au capital social de la Société et pour cinq milliards quatre cent cinquante-deux millions neuf cent quatre-vingt-un mille neuf cent soixante-dix-sept Euros et quarante-quatre cents (EUR 5.452.981.977,44) à un compte de prime d'émission.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des trois résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un milliard trois cent quatre-vingt-dix-sept millions huit mille Euros (EUR 1.397.008.000.-), représenté par un million trois cent quatre-vingt-dix-sept mille et huit (1.397.008) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées».

#### *Droit d'Apport*

Pour tous besoins la présente augmentation de capital est évaluée, ensemble avec la prime d'émission à EUR 6.849.977.977,44.

Etant donné que l'apport en nature consiste en l'apport de la totalité des actifs et passifs de PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l., une société constituée dans l'Union Européenne (Luxembourg), la Société requiert l'exemption du droit d'enregistrement sur base de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Delandmeter - Y. Deschamps - P.Y. Champagnon - H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 mai 2003, vol. 424, fol. 51, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 mai 2003.

H. Hellinckx.

(026617.3/242/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

### **LARGO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 62.596.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.*

*Administrateur / Administrateur*

*A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.*

*Gérant / Gérant*

*E. Patteet. / J.P. Van Keymeulen*

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

(028311.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

**FL GROUP S.A., Société Anonyme,  
(anc. FL GROUP. S.à r.l.).**  
Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 73.692.

In the year two thousand and two, on the thirtieth day of December.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FL GROUP, S.à r. l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 73 692, incorporated by deed dated December 31, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 233 of March 28, 2000; and whose Articles of Association have been modified for the last time on June 28, 2002, not yet published in Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partner present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 7,177,552 (seven million one hundred seventy-seven thousand five hundred fifty-two) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) Change of the legal form of the company, in order to transform it from a private limited liability company («société à responsabilité limitée» - S.à r.l.) into a joint stock company («société anonyme» - S.A.).

2) Change of the name of the company into FL GROUP S.A.

3) Discharge to the managers of the S.à r.l. company.

4) Full restatement of the articles of association in order to adapt them to the new form of the company without change of its essential characteristics and to reflect the resolutions to be taken about eventual particular clauses.

5) Appointment of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor.

After approval of the foregoing, the meeting passed the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to change the legal form of the company, in order to transform it from a private limited liability company («société à responsabilité limitée» - S.à r.l.) into a joint stock company («société anonyme» - S.A.) and to restate completely the articles of association in order to adapt them to the new form of the company, without amendment to its essential elements, like its purposes.

In accordance with articles 33-1, 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such change of form has been supervised by FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l., an independent auditor (Réviseur d'Entreprises), represented by Christian Billon, and its report concludes as follows:

*“Conclusion:*

Based on the work performed as described in section 5 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind at the transformation of FL GROUP, S.à r.l. to FL GROUP S.A., is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued by the Company.”

This report is solely for purposes of articles 26-1 and 31-1 of the amended law of August 10, 1915 and may be submitted to the Managers and shareholders of the Company, the undersigned notary and the relevant authorities. The report may not be used for any other purpose or be distributed to any other parties. It should not be included or referred to in any document or publication, other than the resolution increasing the capital and the appropriate notarial deed, without our prior consent.

*Second resolution*

The meeting resolved to change the name of the company into FL GROUP S.A.

*Third resolution*

The meeting resolved to give full discharge to the managers of the S.à r.l. company until today for the accomplishment of their mandate.

*Fourth resolution*

The meeting decides to proceed to a full restatement of the articles of association in order to reflect the here-above resolutions and to adapt them to the new form of the company, by giving them the following wording:

BY-LAWS

**Name - Duration - Registered office - Purpose**

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name FL GROUP S.A.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières», according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, commercial, financial personal and real estate transactions which it may deem useful to the accomplishment and development of its object.

**Art. 4.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

#### **Corporate capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at EUR 179,438,800.- (one hundred seventy-nine million four hundred thirty-eight thousand eight hundred euros), represented by 7,177,552 (seven million one hundred seventy seven thousand five hundred fifty-two) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

#### **Management - Supervision**

**Art. 6.** The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors convenes as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

#### **Shareholders' Meetings**

**Art. 10.** The annual General Meeting is held on the third Wednesday in the month of April at 15.00 at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 11.** Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

**Art. 12.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

#### **Business year - Allocation of profits**

**Art. 13.** The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 14.** After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The Board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with legal requirements.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 15.** The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### **Applicable law**

**Art. 16.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Fifth resolution*

The meeting resolved to fix the number of the members of the Board of Directors of the S.A. company at three.

Are appointed as directors until the end of the next Annual General Meeting to be held in Luxembourg:

- a) Mr Patrick Smulders, Investment Manager, born on 3th July 1965, residing at Times Place 45 Pall Mall London SW1Y 5J
- b) Mr Gérard Becquer, Chartered Accountant, born on 29th April 1956, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- c) Mr Bruno Bagnouls, Director of Company, born on 9th May 1971, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

The meeting resolved to appoint as statutory auditor as required by the law about S.A. companies until the end of the next Annual General Meeting to be held in Luxembourg:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

#### *Statement*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Prevailing language*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FL GROUP, S.à r.l., ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 73 692, constituée suivant acte reçu le 31 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 233 du 28 mars 2000; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois dans l'acte du 28 juin 2002, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 7.177.552 (sept millions cent septante-sept mille cinq cent cinquante-deux) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.).

2.- Modification de la dénomination sociale de la société en FL GROUP S.A.

3.- Décharge au gérant de la société à responsabilité limitée.

4.- Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la société sans en modifier les caractéristiques essentielles et pour refléter les décisions à prendre au sujet d'éventuelles clauses particulières.

5.- Nomination des membres du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'actionnaire décide ce qui suit:

*Première résolution*

L'assemblée a décidé de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la société, sans en modifier les éléments essentiels.

Conformément aux articles 33-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, ce changement de forme juridique a fait l'objet d'une vérification par FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises indépendant, représenté par Monsieur Christian Billon, et son rapport conclut comme suit:

*“Conclusion:*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites dans la section 5 du rapport, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport autre qu'en numéraire à la transformation de FL GROUP, S.à r.l. en FL GROUP S.A., qui correspond au moins au nombre et pair comptable des actions à émettre en contrepartie par la Société.”

Ce rapport est uniquement émis en référence aux articles 26-1 et 31-1 de la loi modifiée le 10 août 1915 et peut être soumis aux gérants et actionnaires de la Société, au notaire instrumentant et aux autorités compétentes. Le rapport ne peut être utilisé pour quelque autre intention ou être distribué à des tiers. Il ne doit ni y être inclus ni y faire référence dans un document autre que la résolution augmentant le capital et l'acte notarié y relatif sans notre consentement.

*Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la société en FL GROUP S.A.

*Troisième résolution*

L'assemblée a décidé de donner entière décharge aux gérants de la société à responsabilité limitée pour l'accomplissement de leurs mandats à la date de ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée a décidé de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la société, leur donnant la teneur suivante:

STATUTS

**Dénomination - Durée - Siège social - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: FL GROUP S.A.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** L'objet de Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que se soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporairement du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles ou développement et à l'extension de ses activités.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

### **Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 179.438.800,- (cent septante-neuf millions quatre cent trente-huit mille huit cent euros), représenté par 7.177.552 (sept millions cent septante-sept mille cinq cent cinquante-deux) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

### **Assemblée générale**

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois d'avril à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 12.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pourcent (5.00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes, conformément aux conditions légales.

La balance est à la disposition de l'assemblée générale.

**Dissolution - Liquidation**

**Art. 15.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

**Loi applicable**

**Art. 16.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

*Cinquième résolution*

L'assemblée a décidé de fixer le nombre des administrateurs de la société anonyme à trois.

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir à Luxembourg:

a) Monsieur Patrick Smulders, Investment Manager, né le 3 juillet 1965, demeurant au Times Place 45 Pall Mall London SW1Y 5J

b) Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprise, né le 29 avril 1956, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

c) Monsieur Bruno Bagnouls, administrateur de société, né le 9 mai 1971, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

L'assemblée a décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes comme requis par la loi sur la société anonyme et jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir à Luxembourg: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

*Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Version prépondérante*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 43, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

J. Elvinger.

(028977.3/211/338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

**FL GROUP S.A., Société Anonyme,  
(anc. FL GROUP S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 73.692.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

J. Elvinger.

(028979.4/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

**INSPIR DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.265.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature

*Administrateur délégué*

(028716.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.



**BRISTOL MYERS SQUIBB LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A.,****Société en Commandite par Actions.**Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.  
R. C. Luxembourg B 89.590.*Assemblée Générale des Actionnaires*

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société BRISTOL MYERS SQUIBB LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A. qui s'est tenue le 10 avril 2003, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Constaté que les comptes au 20 novembre 2002 et au 31 décembre 2002 n'ont pas pu être finalisés en raison des importantes opérations de restructuration du groupe.

2. Accorder décharge aux administrateurs et au Conseil de Surveillance pour leur retard dans la soumission des dits comptes aux actionnaires.

3. Reporter la date de convocation de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires devant statuer sur ces comptes au 10 mai 2003.

4. Divers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRISTOL MYERS SQUIBB LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00154. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(028470.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

**CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 91.985.

L'an deux mille trois, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Jean-Jacques Bensoussan, employé privé, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la société anonyme CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 91.985,

constituée sous la dénomination de BANQUE DU BENELUX - LA LUXEMBOURGEOISE, suivant acte reçu par le notaire Hyacinthe Glesener, alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 1969 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association, numéro 6 du 12 janvier 1970. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte de scission reçu par le notaire instrumentant en date du 28 février 2003, publié au Mémorial C, numéro 340 du 28 mars 2003,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du Conseil d'Administration prise en sa réunion du 28 février 2003, duquel procès-verbal de réunion un exemplaire est annexé au présent acte.

Lequel comparant, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

a) que le capital actuel de la société est fixé à trente-sept millions d'euros (EUR 37.000.000,-), représenté par dix-huit mille (18.000) actions sans dénomination de valeur nominale.

b) que le capital autorisé de la société, y non inclus le capital souscrit, est fixé à soixante-quinze millions d'euros (EUR 75.000.000,-) ainsi qu'il résulte de l'article six (6) des statuts, dont la teneur est la suivante:

«Le capital social est fixé à trente-sept millions d'euros (EUR 37.000.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé, y non inclus le capital souscrit, est fixé à soixante-quinze millions d'euros (EUR 75.000.000,-). Dans la limite de ce capital autorisé, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital en une ou plusieurs fois et à déterminer les modalités de souscription et de libération en numéraire ou par apport en nature. L'augmentation du capital peut s'opérer également par incorporation de réserves, de primes d'émission ou de bénéfices reportés, avec ou sans émissions d'actions nouvelles. Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le prix de souscription, avec ou sans prime d'émission, la date d'entrée en jouissance ainsi que toutes les autres conditions et modalités d'émission, de souscription et de libération.

Sauf renonciation expresse préalable, il est réservé aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription en cas de souscription d'actions en numéraire ou en nature proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions.

Cette autorisation est valable, sauf renouvellement, pour une période expirant le 28 février 2008.

Toutes les fois que le Conseil d'Administration aura procédé en tout ou en partie à une augmentation de capital telle qu'autorisée par les dispositions ci-dessus, l'article 6 des statuts devra être modifié afin de refléter cette augmentation.

Le Conseil d'Administration est expressément autorisé à déléguer toute personne physique ou morale pour accepter les souscriptions, faire constater par acte authentique les augmentations de capital réalisées ainsi que les modifications

correspondantes à l'article 6 des statuts et faire inscrire au dit article 6 des statuts le montant à concurrence duquel l'autorisation d'augmenter le capital n'est pas encore utilisée.»

Que dans sa précitée résolution, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital social à concurrence du montant du dividende qui sera décidé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2003, sans émission d'actions nouvelles.

Que l'Assemblée Générale du 24 avril 2003 a décidé le paiement d'un complément de dividende de huit millions d'euros (EUR 8.000.000,-).

Que le Conseil d'Administration a accepté la souscription et que le détail de cette souscription résulte des bulletins de souscription annexés au présent acte.

Toutes les souscriptions ont été entièrement libérées par affectation du montant tenu à disposition des actionnaires au titre du complément de dividende précité ce que les actionnaires acceptent expressément. Il s'en suit que la somme de huit millions d'euros (EUR 8.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'article six (6) alinéas 1 et 2 des statuts a désormais la teneur suivante:

**«Art. 6. 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> alinéas**

Le capital social est fixé à quarante-cinq millions d'euros (EUR 45.000.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé, y non inclus le capital souscrit, est fixé à soixante-sept millions d'euros (EUR 67.000.000,-).»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente constatation d'augmentation de capital est évalué à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-J. Bensousan, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 juin 2003, vol. 888, fol. 58, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2003.

F. Kessler.

(028752.3/219/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

**CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 91.985.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis Kessler, en date du 23 mai 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2003.

F. Kessler.

(028753.3/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

**TAMWELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 93.081.

*Assemblée Générale*

Il résulte de l'Assemblée Générale tenue au siège social en date du 28 avril 2003, TAMWELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A. que les actionnaires à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

1) Election du nouvel administrateur pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 28 avril 2003:

Mr. Fardan Al Fardan

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAMWELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A. / P. Van Denzen

R.-J. Schol / P. van Denzen

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00159. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(028477.3/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

**REIPA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 38.578.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06828, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature.

(028757.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**DEUTSCHE FUNDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 85.128.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature.

(028778.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**OMNION S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 48.039.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

Signature.

(028781.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**ANIMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 46.297.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(028668.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**W.J. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 46.330.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(028664.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**MEDICO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 46.316.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(028662.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

**POLERNA HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 20.940.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(028682.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

**C.I.P.M., COMPANY INDUSTRIAL PIPING MAINTENANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 93.656.

## STATUTS

L'an deux mille deux, le huit mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Madame Emmaculada Dominguez-Avila, éducatrice, née le 12 février 1963 à Algrange (F) et demeurant à F-57100 Thionville, 34 route de Marspich,

Ici représentée par Monsieur Serge Geiger, ingénieur de matériaux, né le 2 octobre 1969 à Metz (F) et demeurant à F-57100 Thionville, 35 Boucle de la Milliaire, en vertu d'un pouvoir sous seing privé, donné à Thionville, le 30 avril 2003, lequel pouvoir restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

2.- Monsieur Serge Geiger, prénommé.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de C.I.P.M., COMPANY INDUSTRIAL PIPING MAINTENANCE, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Bergem.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet des travaux de tuyauterie et de chaudronnerie, ainsi que toutes opérations commerciales, financières et industrielles s'y rattachant directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination. Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2003.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés

à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Madame Emmaculada Dominguez-Avila, quatre-vingt-dix parts sociales . . . . .	90
2.- Monsieur Serge Geiger, dix parts sociales . . . . .	10
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Serge Geiger, sus-nommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Il peut conférer les pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-3313 Bergem, 95 Grand-rue.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Geiger, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, vol. 138S, fol. 90, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juin 2003.

P. Bettingen.

(027280.3/202/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

**VOLLUPRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 59.050.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(028701.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

**GeoSat 2 S.A., Société Anonyme (Soparfi).**

Registered office: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.  
R. C. Luxembourg B 84.063.

In the year two thousand and three, on the twenty-seventh of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GeoSat 2 S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1917 Luxembourg, 11, rue Large, trade register Luxembourg section B number 84.063, incorporated by deed dated on the 28th of September 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 13596 of 2002.

The meeting is presided by Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium).

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy (Belgium).

The meeting elects as scrutineer Mrs Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange (France).

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 16,001 (sixteen thousand and one) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1) Revocation of the three Directors in place, with full discharge;
- 2) Appointment of the following Directors for a period of 6 calendar years:
  - Mr Artur Dela, of French nationality, residing in L-1917 Luxembourg, 11, rue Large;
  - Mr Jean-Marc Volpeliere, of French nationality, residing at 133, rue du Chevaleret 75013 Paris, France;
  - Mr Christophe Saint-Yves, of French nationality, residing at 11, rue Large L-1917 Luxembourg;
  - The GEOSAT GLOBAL S.A., stock corporation, having its registered office in L-1917 Luxembourg, 11, rue Large, filed in the register of commerce at Luxembourg under the number B 84.062;
- 3) Confirmation at 1 (one) of the number of statutory auditors and further resolution to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2008: Mr Roland Cimolino, chartered accountant, residing at 6, Om Flouer L-5681 Dalheim;
- 4) cancellation of the share categories in the share capital of the Company and transformation of all outstanding shares into shares of such unique category;
- 5) furthermore amendment of the Articles 3, 5, 6, 7, 8, 9, 21 and 22 of articles of Incorporation of the Company, and total revision of the by-laws.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting decides to revoke the three Directors in place, with full discharge.

*Second resolution*

The meeting decides to appoint the following Directors for a period of 6 (six) calendar years:
 

- Mr Artur Dela, of French nationality, residing in L-1917 Luxembourg, 11, rue Large;
- Mr Jean-Marc Volpeliere, of French nationality residing at 133, rue du Chevaleret 75013 Paris, France;
- Mr Christophe Saint-Yves, of French nationality, residing at 11, rue Large L-1917 Luxembourg;
- The GEOSAT GLOBAL S.A., stock corporation, having its registered office in L-1917 Luxembourg, 11, rue Large, filed in the register of commerce at Luxembourg under the number B 84062.

*Third resolution*

The meeting decides to confirm at 1 (one) the number of statutory auditors and to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2008:

Mr Roland Cimolino, chartered accountant, residing at 6, Om Flouer L-5681 Dalheim.

*Fourth resolution*

The meeting decides to cancel the share categories in the share capital of the Company and to transform all the outstanding shares into shares of such unique category.

*Fifth resolution*

The meeting decides to amend the Articles 3, 5, 6, 7, 8, 9, 21 and 22 of the articles of Incorporation of the Company, and to proceed at a total revision of the by-laws, as follows:

**AMENDED BY-LAWS****Chapter I. Form - Name - Registered office - Object - Duration****Art. 1. Form, Name**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a stock company (société anonyme) which will be governed by the laws of the Grand Duchy at Luxembourg, and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of GeoSat 2 S.A.

**Art. 2. Registered office**

The registered office is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

The Company may establish by simple decision of the Board of Directors, any branches or sub-offices, in Luxembourg as well as abroad.

**Art. 3. Object**

The purpose of the Company is the taking of participating interest, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign, companies and the management control and development of such participating interests.

The Company may notably act participate the implementation of new technologies and services based on satellite technologies in the perspective of social, economic and cultural development in emerging territories, in Europe, the Middle East and Africa. This purpose may include through appropriate subsidiaries or partnerships the use of VSAT technologies or other technologies to develop telecommunication services in countries or areas with scarce or poor ground infrastructures, creating or organising or cooperating with hubs for the satellite interconnection of dozens of thousands terminals, with applications for voice transmissions or internet access, with either households, small and medium organisations, corporate or institutional users.

The Company may in particular acquire all types of securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise. It may inter alia:

- participate, directly or indirectly, by any means in transactions that will result in the purchase of EUTELSAT S.A. shares;
- create or take an interest, by contribution in kind or incorporation of claims or otherwise, in any company,
- distribute to its shareholders the proceeds of any sale of shares or securities including securities issued by EUTELSAT S.A.;
- transfer, sell or otherwise dispose of the securities issued by EUTELSAT S.A. directly or indirectly, to its own shareholders.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or security interest to companies in which it has a direct and substantial interest. It may inter alia:

- grant loans to companies in which it has a direct or indirect interest and to companies directly or indirectly affiliated to the Company;
- issue bonds, which may be convertible and/or subordinated, and borrow money; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

It may participate to the creation and the development of any company and grant its assistance thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

**Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

**Chapter II. Capital - Shares****Art. 5. Corporate Capital**

The Company has an issued capital of EUR 32,002.- (thirty-two thousand and two Euros) divided into 16.001 (sixteen thousand and one) shares with a par value of EUR 2.- (two Euros) each.

The Company shall have an authorized share capital of EUR 64,004.- (sixty-four thousand and four Euros), divided into 32,002 (thirty-two thousand and two) ordinary shares (the «Shares») with a par value of EUR 2.- (two Euros).

The Board of Directors is hereby authorized to issue further Shares, with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorized share capital in whole or in part from time to time as it, in its discretion, may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32 (2) and 32 (5) of the law on commercial companies. The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in General Meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

Shareholders shall always have a preferential or pre-emptive subscription right with respect to new Shares issued by the Company within the authorized capital. However, the Board of Directors is specifically authorized to make issues of Shares, without reserving for the existing Shareholders a preferential or pre-emptive right to subscribe for the Shares to be issued.

The preferential or pre-emptive right to subscribe may be exercised within a period determined by the Board of Directors, which may not be less than thirty days from the start of the subscription (the «Subscription Period»), and which shall be announced by means of individual notification of each shareholder with registered mail determining the Subscription Period, the number of Shares to be issued, their issue price and the number of Shares each holder is entitled to subscribe. Those Shareholders who fail to respond within the Subscription Period shall be deemed to have waived their preferential subscription right.

Issue premium shall be allocated to an extraordinary reserve, which may be used by the Board of Directors of the Company to increase the share capital up to the amount of the authorized capital.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for Shares from time to time.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Board of Directors is authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The authorized or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

In case of a capital reduction, the price to be paid for the Shares to be withdrawn shall be determined between the Shareholders and the Company in the manner provided in subscription agreements, if any.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law and the present articles of incorporation, purchase its own Shares.

#### **Art. 6. Form of the shares**

The Shares shall only be issued in registered form.

Shares shall be issued only upon acceptance of the subscriptions and subject to the receipt of payment in full in respect of such Shares.

Any Shareholder will upon acceptance of the subscription and receipt of payment in respect of such Shares by the Company, be sent a confirmation of its shareholding.

#### *Registered Shares*

All Shares issued in registered form shall be registered in the register of Shareholders (the «Register»), which shall be kept by the Board of Directors or by one or more persons designated for such purpose by the Board of Directors and the Register shall contain the name of each Shareholder, his country of residence or elected domicile the number of Shares held by him and the amount paid up on each such Share.

Every transfer of Shares shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the Register, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

The Company may accept, and inscribe into the Register any transfer resulting from correspondence or other documents fishing the agreement of the transferor and the transferee.

Every Shareholder must provide the Board of Directors with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will also be entered in the Register.

If any Shareholder does not provide such address, the Board of Directors may permit a notice to this effect to be entered in the Register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Board of Directors from time to time, until another address is provided to the Board of Directors by such Shareholder.

Any Shareholder may, at any time, change its address as entered in the Register by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be set by the Board of Directors from time to time.

#### **Art. 7. Restrictions on transfer of shares**

The transfer restrictions set out below shall not apply:

- (i) in case of transfers of Shares by one Shareholder to one or more other Shareholders».
- (ii) in case of transfers of Shares by Shareholders either to their parent companies or to their subsidiaries.
- (iii) in use of transfers of Shares, where the selling Shareholder is a natural person and the transferee is a company in which such selling Shareholder is a manager, or a director, or a shareholder with at least 10 % of the share capital.

Such transfers are free of any restrictions, save that the Shareholders will have to provide prior notification of the proposed transfer to the Board of Directors who shall verify the existence of required relationship between the Shareholder intending to transfer the Shares and the proposed transferee.



In the event that any Shareholder proposes to make a transfer permitted under this Article, such Shareholder shall cause the transferee, prior to such transfer, to execute one or more instruments pursuant to which the transferee adopts and agrees to be bound to any agreement entered into by the selling Shareholder with respect to the Shares to be transferred.

In the event a transfer of any Shares has taken place in violation of the provisions of this Article, the Board of Directors shall refuse to register such transfer in the Register. Thus such transfer shall be void and of no effect, and no distribution of any kind shall be paid by the Company to the transferee in respect of such Shares (all such dividends and distributions being deemed waived), and the voting rights if any, of such Shares on any matter whatsoever shall remain vested in the transferor during the period commencing with such transferor's initial non-compliance and ending when compliance shall have occurred.

For the purpose of the present Article, parent companies are defined as companies directly or indirectly holding more than 50 % of the capital or voting rights of a Shareholder or having the right to appoint, directly or indirectly, the governing body of a Shareholder and subsidiaries are defined as companies which a Shareholder holds directly or indirectly more than 50 % of the capital or of the voting rights or has the right to appoint, direct or indirectly, the governing body of the company.

#### **Art. 8. Voting rights**

Each Share carries one vote at all meetings of Shareholders.

All shares will vote as one class.

### **Chapter III. Board of Directors**

#### **Art. 9. Board of directors**

The Company shall be administered by a board of directors (the «Board of Directors») composed of a minimum of three members and a maximum of eight members who need not be Shareholders.

The directors shall be elected by the General meeting of Shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six years and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General meeting of Shareholders.

In the event of one or more vacancies in the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

#### **Art. 10. Meetings of the Board of Directors**

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman.

The chairman or any other persons holding a proxy from the chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board of Directors.

In case of a tie, the chairman has the casting vote.

Written notices of any meeting of the Board of Directors will be given by letter or by telefax to all directors at least 48 hours in advance of the day act for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax or through any other means of telecommunication of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex, telefax or through any other means of telecommunication another person as his proxy.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented including the chairman or his proxy holder.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

A written decision, signed by a majority of directors including the chairman or his proxy holder, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

#### **Art. 11. Minutes of meetings of the board of directors**

The minutes of any meeting of the board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the Board of Directors or by any two directors.

#### **Art. 12. Powers of the Board of Directors**

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are of the competence of the Board of Directors.

#### **Art. 13. Delegation of powers**

The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Representation of the Company**

The Company will be bound toward third parties by the joint signatures of any two directors including the chairman or his proxy holder or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

**Art. 15. Statutory auditor**

The Company is supervised by one or more statutory Auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders meeting, which shall determine their number for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

**Chapter IV. General meeting of shareholders**

**Art. 16. Powers of the meeting of shareholders**

Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders. Subject to the provisions of Article 12 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 17. Annual general meeting**

The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the thirteenth day of June of each year, at 10.30 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 18. Other general meetings**

The Board of Directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if Shareholders representing at least 5 % of the Shares of the Company's share capital so require.

Shareholders' meetings, may be held abroad.

**Art. 19. Procedure, Vote**

Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

**Chapter V. Fiscal year - Allocation of profits**

**Art. 20. Accounting year**

The Company's accounting year begins on the first day of January and end on the last day of December.

The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account, it submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor or a commissaire aux comptes who will make a report containing his comments on such documents.

**Art. 21. Appropriation of profits**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the Board of Directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholder as dividend, or as an interim dividend.

**Chapter VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22. Dissolution, Liquidation**

A. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

The Company will be wound-up upon the occurrence of each of the following events:

(a) sale of all its participations (excluding fully owned and controlled subsidiaries), notably of acquired shares of EU-TELSAT S.A. at or before date; and

(b) sale of all assets of the Company and of its subsidiary (or subsidiaries as the case may be) at or before date; and

(c) absence of any commercial activity by the Company or its subsidiary (or subsidiaries as the case may be) for a period of at least five months at any time following the date of December 31st, 2003.

In the event of a winding up of the Company liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such winding up. Such meeting shall determine their powers and their remuneration.

For the purposes of the present Article 22, the net proceeds of the liquidation, whether cash or assets will be allocated to the Shareholders according to their respective holdings in the share capital of the Company.

## **Chapter VII. Applicable law**

### **Art. 23. Applicable law**

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GeoSat 2 S.A., ayant son siège social à L-1917 Luxembourg, 11, rue Large, R. C. Luxembourg section B numéro 84.063, constituée suivant acte reçu le 28 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 13596 de 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange (France).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 16.001 (seize mille et une) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

- 1.- Révocation des trois administrateurs actuels, avec décharge entière et définitive;
  - 2.- Nomination pour une période de 6 ans des administrateurs suivants:
    - Monsieur Artur Dela, de nationalité française, demeurant à L-1917 Luxembourg, 11, rue Large;
    - Monsieur Jean-Marc Volpeliere, de nationalité française, demeurant à 133, rue du Chevaleret, 75013 Paris, France;
    - Monsieur Christophe Saint-Yves, de nationalité française, demeurant à L-1917 Luxembourg, 11, rue Large;
    - la société anonyme GEOSAT GLOBAL S.A., ayant son siège social à L-1917 Luxembourg, 11, rue Large, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 84.062;
  - 3.- Confirmation que le nombre de commissaires aux comptes est fixé à 1 (un) et résolution de nommer comme commissaire aux comptes pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2008: Monsieur Roland Cimolino, expert-comptable, demeurant au 6, Om Flouer, L-5681 Dalheim;
  - 4.- Suppression des différentes catégories d'actions dans le capital social de la société et transformation de toutes les actions émises en une seule catégorie;
  - 5.- Modification des articles 3, 5, 6, 7, 8, 9, 21 et 22 et refonte complète des statuts.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de révoquer les trois administrateurs actuels, avec décharge entière et définitive.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer pour une période de 6 (six) ans les administrateurs suivants:
 

- Monsieur Artur Dela, de nationalité française, demeurant à L-1917 Luxembourg, 11, rue Large;
- Monsieur Jean-Marc Volpeliere, de nationalité française, demeurant au 133, rue du Chevaleret, 75013 Paris, France;
- Monsieur Christophe Saint-Yves, de nationalité française, demeurant à L-1917 Luxembourg, 11, rue Large;
- la société anonyme GEOSAT GLOBAL S.A., ayant son siège social à L-1917 Luxembourg, 11, rue Large, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 84.062.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de confirmer que le nombre de commissaires aux comptes est fixé à 1 (un) et de nommer comme commissaire aux comptes pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2008: Monsieur Roland Cimolino, expert-comptable, demeurant au 6, Om Flouer, L-5681 Dalheim.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de supprimer les différentes catégories d'actions dans le capital social de la société et de transformer toutes les actions émises en une seule catégorie.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier les articles 3, 5, 6, 7, 8, 9, 21 et 22 et de procéder à une refonte complète des statuts, comme suit:

## STATUTS MODIFIES

**Titre I<sup>er</sup>.- Forme - Dénomination - Siège social - Objet - Durée****Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme qui sera régie par le droit luxembourgeois et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination de GeoSat 2 S.A.

**Art. 2. Siège social**

Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut établir par simple décision du Conseil d'Administration, toutes succursales ou établissements secondaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet**

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra participer à la mise en place de nouvelles technologies et de services fondés sur les technologies par satellite dans la perspective du développement social, économique et culturel dans les régions émergentes, en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. A travers des filiales ou des partenariats, cet objet pourra inclure le recours aux technologies du VSAT ou à d'autres afin de développer les services de télécommunication dans les pays ou les régions dépourvues de telles infrastructures ou faiblement équipées, créer ou organiser des centres d'interconnexion entre des satellites et des dizaines de terminaux, aux fins de transmissions vocales ou d'accès internet, pour un usage domestique, d'organisations petites ou moyennes, professionnel ou institutionnel.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut notamment.

- participer, directement ou indirectement, par tous moyens, à des transactions ayant pour objet l'acquisition d'actions d'EUTELSAT S.A.;
- créer ou prendre un intérêt, notamment par apport en nature, incorporation de créance ou autrement, dans toute société;
- distribuer à ses actionnaires le produit de la vente d'actions ou de titres et notamment des titres émis par EUTELSAT S.A.,
- transférer, céder ou autrement disposer des titres émis par EUTELSAT S.A., directement ou indirectement à ses propres actionnaires.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou sûreté. Elle peut notamment:

- accorder des crédits aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés affiliées directement ou indirectement à la société;
- émettre des obligations, qui pourront être convertibles et/ou subordonnées, et contracter des emprunts; enfin effectuer toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tout concours.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4. Durée**

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

## **Titre II.- Capital - Actions**

### **Art. 5. Capital social**

La société a un capital émis de EUR 32.002,- (trente-deux mille deux Euros), représenté par 16.001 (seize mille une) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.

La société a un capital autorisé de EUR 64.004,- (soixante-quatre mille quatre Euros). Le capital autorisé est divisé en 32.002,- (trente-deux mille deux) actions ordinaires («Actions») d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros).

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles Actions, avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la société jusqu'au total du capital autorisé de la société, en une ou plusieurs fois aux moments qu'il jugera opportuns et accepter les souscriptions à de telles actions pendant la période telle que définie à l'article 32 (2) et 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales. La durée ou l'étendue de ce pouvoir peut être augmentée à tout moment par décision des Actionnaires réunis en assemblée générale, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Les Actionnaires auront toujours un droit préférentiel (ou préemptif) de souscription sur les nouvelles Actions émises par la société dans les limites du capital autorisé. Toutefois, le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à des émissions d'Actions sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel (ou préemptif) de souscription relatif aux Actions à émettre.

Le droit préférentiel (ou préemptif) de souscription peut être exercé dans un délai fixé par le Conseil d'Administration, qui ne peut être inférieur à trente jours à partir du début de la période de souscription (la «Période de Souscription»), et qui sera annoncé par le biais d'une notification à chaque actionnaires par pli recommandé avec A.R. fixant la Période de Souscription, le nombre d'Actions à émettre, leur prix d'émission et le nombre d'Actions que chaque Actionnaire est en droit de souscrire. Les Actionnaires qui ne répondront pas dans la Période de Souscription seront considérés comme ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

Les primes d'émission seront attribuées à une réserve extraordinaire, qui peut être utilisée par le Conseil d'Administration de la société pour augmenter le capital jusqu'au montant du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les modalités relatives à toute souscription d'Actions.

Lorsque le Conseil d'Administration effectuera une augmentation de capital totale ou partielle conformément aux dispositions ci-dessus, il devra prendre les mesures nécessaires pour modifier le présent Article afin que cette modification soit constatée et il sera autorisé à prendre ou à autoriser toutes mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Le capital autorisé ou émis de la société peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales luxembourgeoises.

En cas de réduction du capital, le prix à payer pour les Actions à retirer sera déterminé entre les Actionnaires et la société de la manière prévue dans les contrats de souscriptions, s'il y en a.

La société peut dans les limites prévues par la loi et les présents statuts procéder au rachat de ses propres Actions.

### **Art. 6. Forme des actions**

Les Actions seront émises uniquement sous forme nominative.

Les Actions ne seront émises qu'après acceptation des souscriptions et réception du complet paiement de ces Actions.

Tout Actionnaire recevra, après acceptation de la souscription et réception du paiement pour ces Actions par la société, une confirmation de sa participation.

#### *Actions nominatives*

Toutes les Actions émises sous forme nominative seront enregistrées dans le registre des Actionnaires (le «Registre»), qui sera tenu par le Conseil d'Administration ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Conseil d'Administration et le Registre mentionnera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions détenues par lui et le montant payé pour chacune de ces Actions.

Tout transfert d'Actions s'opérera par une déclaration de transfert écrite à inscrire dans le Registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes dûment mandatées à cet effet.

La société peut accepter et inscrire dans le Registre tout transfert résultant de correspondances ou d'autres documents établissant un accord entre le cédant et le cessionnaire.

Tout Actionnaire doit communiquer au Conseil d'Administration une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la société pourront être envoyés. Cette adresse sera également enregistrée dans le Registre.

Si un Actionnaire ne fournit pas une telle adresse le Conseil d'Administration peut permettre qu'une mention à cet effet soit enregistrée dans le Registre et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la société ou à telle autre adresse que le Conseil d'Administration jugera bon d'inscrire jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par cet Actionnaire au Conseil d'Administration.

Tout Actionnaire peut à tout moment, modifier son adresse enregistrée dans le Registre par notification écrite adressée au siège social de la société ou à telle autre adresse que le Conseil d'Administration jugera bon de déterminer.

### **Art. 7. Restrictions aux cessions d'actions**

Les Actions ne peuvent être cédées que conformément aux conditions suivantes:

(i) Les restrictions aux cessions exposées ci-dessous ne s'appliquent pas en cas de cession d'Actions par un actionnaire à un autre ou plusieurs autres actionnaires;

(ii) en cas de cession d'Actions nominatives par des Actionnaires à leurs sociétés parentes ou à leurs filiales;

(iii) en cas de cession d'Actions nominatives, lorsque l'actionnaire cédant est une personne physique et l'offrant est une société dans laquelle cet actionnaire cédant est gérant, administrateur ou un actionnaire ayant au moins dix pour cent du capital social.

Ces cessions sont exemptes de toute restriction, à condition toutefois que les Actionnaires notifient la cession envisagée au Conseil d'Administration qui vérifiera l'existence du rapport requis entre l'Actionnaire ayant l'intention de céder les Actions et le cessionnaire proposé.

Tout Actionnaire désirant effectuer une cession d'Actions admise en vertu des termes du présent Article, s'engage à faire en sorte que le cessionnaire adopte et accepte d'être lié par tous les engagements et conventions que le cédant a souscrits à propos des Actions dont la cession est envisagée.

En cas de cessions d'Actions contrevenant aux dispositions du présent Article, le Conseil d'Administration pourra, en ce qui concerne les Actions nominatives, refuser d'enregistrer lesdites cessions dans le Registre. De telles cessions seront alors nulles et sans effet, et aucune distribution d'aucune sorte ne pourra plus être faite à l'égard de telles Actions (le cessionnaire étant présumé avoir renoncé à son droit aux dividendes et à toute autre distribution du fait de cette cession irrégulière) et, s'il y a lieu, les droits de vote, relatifs aux dites Actions et en quelque matière que ce soit, resteront attachés à la personne du cédant à compter du non-respect des dispositions du présent Article et jusqu'au jour où lesdites dispositions auront été respectées.

Pour les besoins du présent article, les sociétés parentes sont définies comme des sociétés détenant directement ou indirectement plus de 50% du capital ou des droits de vote d'un Actionnaire ou ayant le droit de nommer, directement ou indirectement, les organes de direction d'un Actionnaire et les filiales sont définies comme des sociétés dans lesquelles un Actionnaire détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote ou a le droit de nommer, directement ou indirectement, les organes de direction de la société.

#### **Art. 8. Droit de vote**

Chaque Action donne droit à une voix dans toutes les assemblées d'Actionnaires.

Toutes les Actions voteront ensemble.

### **Titre III. - Conseil d'Administration - Commissaires aux comptes**

#### **Art. 9. Conseil d'Administration**

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au minimum et de huit membres au maximum, Actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leur nombre. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum par l'assemblée générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs du fait d'un décès, d'un départ à la retraite ou pour toute autre raison, le Conseil d'Administration remédiera à telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale devra ratifier la nomination à la prochaine réunion.

#### **Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration choisira un président parmi ses membres. Il pourra également choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président.

Le président, ou tout autre personne mandatée par le président, présidera toutes les assemblées générales des Actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration,

En cas de partage des voix, le président aura voix prépondérante.

Pour toute réunion du Conseil d'Administration, une convocation écrite sera envoyée par lettre ou télécopie à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation à la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation en cas d'accord donné par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou par tout autre moyen de télécommunication de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou par tout autre moyen de télécommunication, une autre personne comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs, dont le président ou son mandataire, est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Une résolution écrite est signée par la majorité des administrateurs, dont le président ou son mandataire, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle résolution pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

#### **Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil d'Administration**

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion et par tout autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs**

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres personnes, actionnaires ou non, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Représentation de la société**

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, y compris celle du président ou de son mandataire, ou par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière de la société, dans les limites de ladite gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute personne à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 15. Commissaire aux comptes**

La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre pour une durée qui ne peut excéder six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

**Titre IV. Assemblées générales des actionnaires****Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale**

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 12 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

**Art. 17. Assemblée générale**

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations le 13 juin de chaque année, à 10.30 heures. Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres assemblées générales**

Le Conseil d'Administration ou le commissaire peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins 5 % du capital social le demandent.

Les assemblées générales peuvent se tenir à l'étranger.

**Art. 19. Procédure, Vote**

Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée; celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit au par cible, télégramme, télex ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes les autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf disposition contraire, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

**Titre V. Année sociale - Répartition des bénéfices****Art. 20. Année sociale**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, le Conseil d'Administration soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport contenant ses commentaires sur ces documents.

**Art. 21. Répartition des bénéfices**

Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes, ou comme dividendes intérimaires.

## Titre VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 22. Dissolution, Liquidation

A. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification des présents statuts, sauf disposition contraire de la loi.

La société sera liquidée lors de la survenance de chacun des événements suivants:

(a) à la date ou auparavant, vente de toutes les participations de la Société (à l'exception de filiales entièrement contrôlées et détenues), notamment des actions d'EUTELSAT S.A. auparavant acquises; et,

(b) à la date ou avant, vente de tous les actifs de la filiale de la Société (ou des filiales, s'il y a); et

(c) absence de toute activité commerciale de la société ou de sa filiale (ou ses filiales, s'il y a) sur une période d'au moins cinq mois postérieure au 31 décembre 2003.

En cas de dissolution de la société, la liquidation, sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des Actionnaires décidant de cette dissolution. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

1. Dans le cadre de cet Article 22, les produits nets de liquidation seront distribués aux Actionnaires, en numéraire ou en nature, à hauteur de leurs participations respectives dans la Société.

## Titre VII. Loi applicable

### Art. 23. Loi applicable

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la 16i du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2003, vol. 1337S, fol. 88, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

J. Elvinger.

(028961.3/211/646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

### GeoSat 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.

R. C. Luxembourg B 84.063.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Signature.

(028963.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---

### ESLA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 72.015.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(028702.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

---